

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF3240

présenté par
Mme Maximi, rapporteure**ARTICLE 35****ÉTAT B****Mission « Pouvoirs publics »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Présidence de la République	0	6 052 076
Assemblée nationale	0	36 641 985
Sénat	0	7 176 300
La Chaîne parlementaire	0	0
Indemnités des représentants français au Parlement européen	0	0
Conseil constitutionnel	0	4 635 000
Haute Cour	0	0
Cour de justice de la République	0	0
Mécanisme de solidarité des institutions avec les collectivités territoriales affectées par l'inflation (<i>ligne nouvelle</i>)	54 505 361	0
TOTAUX	54 505 361	54 505 361
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous voulons attirer l'attention sur le décalage entre le budget des institutions et celui des collectivités territoriales.

La poursuite de l'évolution haussière de la dotation de la Présidence de la République, déjà signalée l'année dernière, et l'exécution annoncée en forte hausse en 2023 interpellent. Les motifs avancés par la Présidence de la République pour demander cette hausse, à savoir l'inflation, les mesures indiciaires, les prix de l'énergie sont pertinents mais s'applique également aux budgets des collectivités territoriales. Or, ces dernières ne bénéficient pas de la même rallonge budgétaire.

De même, l'Assemblée nationale, le Sénat, le Conseil Constitutionnel demandent tous une hausse de leur dotation pour les mêmes raisons.

Pour toutes ces raisons, nous proposons de transférer 6 052 076 euros du programme « Présidence de la République », 36 641 985 euros du programme « Assemblée nationale », 7 176 300 du programme « Sénat » (action n°1 "Sénat") et 4 635 000 euros du programme « Conseil constitutionnel » vers un nouveau programme « Mécanisme de solidarité des institutions avec les collectivités territoriales affectées par l'inflation », crédité d'un total de 54 505 361 millions, au profit d'un nouveau programme "Mécanisme de solidarité des institutions avec les collectivités territoriales affectées par l'inflation", qui permettrait d'être solidaire avec les collectivités territoriales en leur transférant une partie de cette hausse budgétaire.